



## COMPÉTENCES ET QUALIFICATIONS :

## LA CFDT ASSIGNE LA DIRECTION

## EN JUSTICE POUR DÉLOYAUTÉ !

Avril 2022

### RECONNAISSANCE ET ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

■ En février 2017, la CFDT signait l'accord RCQ (*reconnaissance des compétences et des qualifications*). La CFE-CGC, FO et ORANGE étaient cosignataires. Cet accord permettait, entre autres choses, d'augmenter régulièrement et significativement le salaire d'un salarié sans qu'il ait besoin de passer par la case « promotion ». ■ Cet accord prévoyait notamment des augmentations minimales pour tout salarié passant d'un niveau de compétence « opérationnel » à un niveau « avancé » (+2%), ou d'un niveau « avancé » à un niveau « référent » (+4%). Le système était transparent et automatique. ■ Pour la CFDT, signer cet accord permettait enfin d'offrir aux salariés une compensation financière à la polyvalence et à l'intensification du travail imposées par la Direction ces dernières années.

### LES MANQUEMENTS DE LA DIRECTION D'ORANGE

■ Les règles étaient claires. Pourtant, la Direction ne les a pas correctement, voire pas du tout, appliquées. ■ D'après nos informations, pendant les vingt neuf mois qui ont suivi la signature de l'accord, 30 à 50% des salariés concernés n'auraient pas touché les augmentations minimales obligatoires prévues dans l'accord. ■ La Direction n'a pas non plus respecté ses engagements en matière « budgétaire » ou de « suivi » de l'accord. Elle a par ailleurs interdit toute promotion pour changement de métier à des centaines de salariés, en décidant unilatéralement de diviser par quatre le nombre des métiers existant au moment de la signature de l'accord.

**Pour la CFDT, il est incontournable que les droits des salariés soient respectés et que la Direction tienne ses engagements lorsqu'elle signe un accord. La CFDT a saisi la justice qui tranchera.**

Cfdt:

ORANGE  
PARTOUT POUR TOUS

FÉDÉRATION F3C  
47/49 Avenue Simon Bolivar - 75019 Paris  
[CFDT-ORANGE.COM](http://CFDT-ORANGE.COM)

Adhèrez



Rejoignez-nous sur l'appli-